LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-sept heures quarante-cinq, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Mickaël DABET, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ, Gérard DABOUDET, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Éric ROBIN (pouvoir à Benoît LARVOR), Aurélie HERVÉ, Claudine BROSSARD, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD, Romain BOUTRON, Isabelle GORÉ-CHAPEL ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Christian LE RIGUIER ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Cyril CONAN, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Joël FERRON, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2026_10 CESSION LOUDEAC COMMUNAUTÉ – RAULT INVEST

Parties

Vendeur : Loudéac Communauté Bretagne Centre

Acquéreur : RAULT Invest - (ou entité qui viendrait à s'y substituer)

Désignation du foncier cédé

Zone d'Activité Economique : Synergie COMMUNE : LOUDEAC

Domaine privé de Loudéac Communauté : OUI ☒ NON ☐

Parcelle(s) cédée(s) : XA 172 - XA 151

Superficie parcelle(s) avant division : 4 793 m² - 145 m2 Superficie prévisionnelle cédée : 4 938 m²

Zonage PLUi-H : Ut

Conditions financières

Référence délibération du conseil communautaire définissant le prix de cession : 2023-151 ☒ 2024-94 ☐

Prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface réellement commercialisée : OUI ☒ NON ☐

TVA SUR : PRIX TOTAL - 20% ☐ MARGE ☒ : 5.20 € m²

Date de l'avis du pôle d'évaluation domaniale : 23 février 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_10-DE

Valeur vénale proposée par le pôle : 170 000 € pour une superficie de 4 938 m²

Annexé : OUI ☒ NON ☐

Propriétaire	Commune	Superficie prévisionnelle cédée	Prix de revente HT/M2	**Prix HT**	TVA sur marge 5.20 €/m²	**Prix TTC**
Loudéac Communauté	LOUDEAC	4 938	35.00 €	**172 830.00 €**	25 677.60 €	**198 507.60 €**

Plan de situation



Conditions particulières

Desserte en eau potable – électricité (dans la limite de 36 KVa – puissance complémentaire souscrite à la charge de l'acquéreur) – voirie PL – fibre – Assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver la cession à la société RAULT Invest (ou toute entité qui viendrait à s'y substituer) du foncier communautaire dans les termes et conditions sus-exposés ;
2. D'autoriser le Président de Loudéac Communauté – ou son représentant - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession ;
3. De préciser que les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge de Loudéac Communauté ;
4. De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
5. De préciser que la recette correspondante sera imputée sur le budget Aménagement de Zones ;
6. De préciser que la cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget Aménagement de Zones.

Exercice : 41
Présents : 29
Pouvoir(s) : 02
Pour : 31
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 mars 2026

Le Président
Xavier HAMON

Le secrétaire de séance
Yvon LE JAN

Date : 2026.03.09 11:03:26 +01'00'

Date : 2026.03.09 11:05:46 +01'00'